

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 septembre 2024	N° 2024-427

Convocation du 19 septembre 2024

Aujourd'hui jeudi 26 septembre 2024 à 14h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Brigitte BLOCH à M. Didier CUGY
Mme Christine BONNEFOY à Mme Daphné GAUSSENS
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à M. Nicolas FLORIAN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Amandine BETES à Mme Typhaine CORNACCHIARI le 26 septembre
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER le 26 septembre
Mme Brigitte BLOCH à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE le 27 septembre
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT le 27 septembre
M. Olivier CAZAUX à M. Patrick PAPADATO le 26 septembre
Mme Camille CHOPLIN à M. Laurent GUILLEMIN le 26 septembre
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Andréa KISS le 27 septembre
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Andréa KISS le 26 septembre
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne LEPINE le 27 septembre
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI le 26 septembre
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH le 26 septembre
Mme Harmonie LECERF-MEUNIER à Mme Anne LEPINE le 26 septembre
M. Guillaume MARI à M. Bastien RIVIERES le 27 septembre
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL le 26 septembre
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT le 27 septembre
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN le 27 septembre
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS le 27 septembre
Mme Nadia SAADI à M. Guillaume MARI le 26 septembre
M. Serge TOURNERIE à M. Bruno FARENIAUX le 26 septembre

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 26 septembre 2024	Délibération
	Direction Enseignement Supérieur et Rayonnement	N° 2024-427

**Université de BORDEAUX - Année 2024 - Subvention de soutien au DEFLE pour
réfugiés - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

L'accueil des réfugiés est un enjeu de solidarité nationale et notre territoire s'est mobilisé pour y répondre.

Conformément à sa mission de référent à l'échelle du site bordelais pour l'enseignement du français langue étrangère et à sa vocation humaniste, l'Université Bordeaux Montaigne (UBM) a conçu, en 2017, sur la base de l'expérience acquise par le Département de français langue étrangère (DEFLE) en matière d'enseignement du français langue étrangère (FLE), un programme global expérimental destiné aux réfugiés et demandeurs d'asile. Ce programme vise l'intégration de ces publics dans la société française en leur permettant d'accéder à l'enseignement supérieur avec pour objectif une insertion professionnelle au moins équivalente à celle visée dans le pays d'origine. Il s'adresse à des personnes réfugiées, sous protection subsidiaire et demandeurs d'asile titulaires de l'équivalent du baccalauréat ou plus.

Innovant par de nombreux aspects, ce programme a pour objectif d'accompagner les étudiants dans tout leur parcours, de l'apprentissage du français à l'obtention d'un diplôme du supérieur ou/et à l'insertion professionnelle.

La Métropole a souhaité accompagner ce dispositif dès sa mise en place expérimentale.

Le DEFLE accueille depuis 2017 des étudiants en exil, grâce à des financements obtenus du Conseil régional, de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) et de Bordeaux Métropole.

L'inscription au dispositif ne permettant cependant pas aux étudiants d'être éligibles aux aides du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), entraînant une multitude de difficultés, susceptibles d'impacter les projets de poursuite d'études et d'intégration au sein de la société française, ce programme a évolué avec la création des diplômes universitaires (DU) passerelle par le réseau Migrants dans l'enseignement supérieur (MenS). Ces DU, reconnus par le ministère comme un diplôme, permettent aux étudiants réfugiés et bénéficiant de la protection subsidiaire de moins de 28 ans de bénéficier des aides du CROUS.

Pour cette raison, le DEFLE de l'UBM, en partenariat avec l'Université de Bordeaux (UBx) et l'association internationale de mobilisation pour l'égalité (AIME), a créé le DU passerelle « TREMPLIN ».

Présentation et objectifs du DU TREMPLIN

Le DU vise, par le biais de l'inclusion, l'acquisition de compétences linguistiques, méthodologiques et culturelles afin de favoriser la réalisation du projet de reprise d'études des étudiants en exil.

La création de ce DU s'est inscrite dans l'un des objectifs de l'action 5 - accueil et accompagnement des étudiants et chercheurs migrants - de la convention de coordination territoriale (CCT), signée le 1er avril 2020, par sept établissements de la région Nouvelle Aquitaine (Université de Bordeaux, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Université de La Rochelle, Université Bordeaux Montaigne, Bordeaux Sciences Politiques, Bordeaux Sciences Agro et Bordeaux INP).

Cette coopération marque la volonté des établissements signataires de travailler ensemble pour améliorer l'accueil et l'intégration des étudiants et universitaires migrants sur le territoire de la Nouvelle Aquitaine.

Ce programme s'adresse aux jeunes en situation d'exil, résidant en Gironde et titulaires du baccalauréat ou équivalent et accueille une soixantaine d'étudiants chaque année.

Le DU passerelle « TREMPLIN » bordelais a accueilli ses premiers étudiants en septembre 2021. Le DU a obtenu le renouvellement de son habilitation pour deux ans, en juillet 2023.

Depuis sa création, le DU est complet chaque année et dispose d'une longue liste d'attente. Le dispositif est connu par les acteurs locaux : plus de cinquante associations, organismes et centres d'accueil ont été contactés lors de sa création et sont invités chaque année aux événements organisés dans le cadre de la Journée Mondiale des Réfugiés.

Contenu de la formation

Le DU passerelle TREMPLIN est une formation qui s'adresse aux personnes en exil diplômées du baccalauréat. Elle comprend des cours de français, des activités culturelles, un accompagnement socio-professionnel et une aide à la reprise d'études en France.

Le DU TREMPLIN comprend 16h de cours de français par semaine, dispensées par le DEFLE. L'objectif est d'emmener les étudiants au niveau de français requis pour intégrer la filière d'enseignement supérieur visée. Les étudiants inscrits au DU TREMPLIN sont intégrés dans les groupes d'enseignement du français du DEFLE, en fonction de leur niveau.

En parallèle des cours de français, le DU propose un accompagnement et un suivi plus global afin de favoriser l'intégration et la réalisation du projet de reprise d'études de chaque étudiant. Des tuteurs accompagnent les étudiants du DU, à raison de 2h par semaine. Ils assurent un soutien académique et méthodologique aux étudiants. L'association AIME met en relation des étudiants francophones inscrits dans l'enseignement supérieur avec des étudiants migrants. Ce compagnonnage favorise la pratique du français de manière informelle et régulière. Le DU TREMPLIN est également partenaire de la caisse primaire d'assurance maladie de la Gironde qui propose aux étudiants un accompagnement dans leurs démarches d'accès aux soins.

Tous les étudiants du DU TREMPLIN bénéficient également d'un accompagnement complet et individualisé :

- **une assistante sociale de l'université** travaille à mi-temps sur l'accompagnement de ces étudiants,
- un poste de **chargée d'accompagnement** a été créé au sein du DEFLE pour que les étudiants soient accompagnés dans toutes leurs démarches CROUS et de candidature aux filières d'enseignement supérieur.

Concernant la reprise/poursuite d'études dans l'Enseignement supérieur français, les Université Bordeaux Montaigne et Université de Bordeaux souhaitent développer un Dossier

unique de demande d'admission en LMD au sein de leurs cursus. Ce dossier, en phase de test à l'Université de Bordeaux depuis mars 2024, permettrait aux étudiants en situation d'exil ayant le niveau de français minimum requis (B2), diplômés du DU TREMPLIN ou non, de candidater en Licence ou Master sans avoir à passer par les plateformes du type MonMaster. Il s'agirait d'un accès facilité et non dérogatoire, l'étudiant devant avoir le niveau d'études nécessaire à l'admission dans la filière choisie.

Enfin, il est à noter que les réfugiés qui ne sont pas dans un parcours de poursuite d'études supérieures ont été intégrés au sein d'autres parcours plus adaptés du DEFLE avec une exonération des frais d'inscriptions prise en charge par l'université Bordeaux Montaigne en propre.

La formation à l'attention des bénévoles associatifs

Depuis 2017, le DEFLE a également créé et mis en place une formation qui s'adresse aux personnes du terrain associatif qui enseignent le français à des personnes en exil dans leur intégration sociale grâce à l'enseignement de la langue-culture française, la culture englobant ici la culture scolaire, la culture sociale et celle de l'enrichissement personnel.

Au-delà du contenu pédagogique de la formation, le DEFLE a mis en place une gestion et un accompagnement administratif renforcés de la formation en intégrant la gestion et l'organisation de la formation au portefeuille d'activités d'un de ses agents.

Bilan 2023-2024

Durant l'année universitaire 2023-2024, l'Université Bordeaux Montaigne a continué de se mobiliser en faveur de l'accueil des étudiants en exil.

Le DEFLE a ainsi accueilli une promotion de 40 étudiants, parmi lesquels 16 étudiants affectés par la guerre en Ukraine et ayant commencé la formation en septembre 2022, avec un niveau de français inférieur au niveau A2.

Concernant le contenu pédagogique, plusieurs modifications ont permis de renforcer le dispositif d'accompagnement vers la reprise d'études.

Ainsi, les étudiants bénéficient :

- de cours de « Français sur objectifs universitaires »,
- d'ateliers collectifs animés par l'université de Bordeaux sur les thématiques : « préparation de la lettre de motivation », « préparation du CV », « préparation d'un entretien »,
- d'un atelier collectif par semestre visant à leur présenter le système d'études supérieures français ainsi que les procédures et le calendrier des candidatures ;
- un accompagnement individualisé pour déposer leurs candidatures ;
- de tuteurs (étudiants francophones) ;
- de points réguliers avec les responsables du programme.

A l'automne 2023, l'environnement immédiat du DU TREMPLIN a également évolué avec l'inauguration de la Cité des Langues Étrangères du Français et des Francophonies (CLEFF), une nouvelle composante qui regroupe deux départements emblématiques : le Département d'Etudes de Français Langue Etrangère (DEFLE) et le Département des Langues du Monde (DLM), tous deux spécialisés dans l'enseignement des langues et des cultures. La CLEFF a pour vocation d'accueillir les étudiantes, les étudiants et les publics de tous horizons et de toutes nationalités, et de répondre à la demande des adultes en formation continue et des entreprises en matière de formation linguistique et interculturelle ainsi qu'en matière de traduction.

La formation à l'attention des bénévoles a elle aussi connu un franc succès :

- Module 1 « Connaître son public » : 20 participants et 3 personnes sur liste d'attente,
- Module 2 « Développer ses stratégies d'enseignement » : 20 participants et 15 personnes sur liste d'attente,
- Module 3 « Spécialiser sa pratique » : 20 participants et 7 personnes sur liste d'attente.

Le DU passerelle TREMPLIN en 2024 - 2025

A la rentrée 2024/2025, le DU comptera 45 étudiants de 14 nationalités différentes dont 20 étudiants ukrainiens - Syrie, Venezuela, Colombie, Tibet, Birmanie, Géorgie, Afghanistan, Cuba, Turquie, Ethiopie.

Les modifications apportées au contenu pédagogique l'an passé sont maintenues car elles se sont avérées pertinentes et conformes aux attentes tant des étudiants que de l'équipe pédagogique.

Compte tenu du succès du DU et de l'affluence des demandes, le positionnement sur liste d'attente de certains candidats est cette année encore obligatoire.

Mais cette année, parmi tous les candidats, ceux ne correspondant malheureusement pas aux critères d'admissibilité au DU TREMPLIN en raison d'un trop faible niveau de français (A2 minimum) seront réorientés vers **un nouveau dispositif mis en place par Sciences Po Bordeaux en collaboration avec l'Université Bordeaux Montaigne.**

Ainsi, une quinzaine de candidats maximum répondant aux critères d'âge (*moins de 30 ans*) et de niveau d'études (*BAC ou équivalent*) mais ayant un niveau de français trop faible (*infra-A1 ou A1*) seront accompagnés par l'équipe de Sciences Po pour leur permettre non seulement d'atteindre le niveau en français requis (A2) mais également de participer à des activités socio-culturelles facilitant leur adaptation à la vie bordelaise.

Plan prévisionnel de financement

Pour l'année 2024, Bordeaux Métropole est sollicitée pour un soutien financier de 40 000 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 257 404 € dont le détail figure en annexe à la convention.

Indicateurs financiers

	Budget N (257 404€)	Budget N-1 (254 257€)	Réalisé N-2 (210 384€)
Charges de personnel / budget global	91,45% 235 404 / 257 404	98,72% 231 257 / 254 237	95,39% 200 684 / 210 384
% de participation de BM / Budget global	15,54%	17,07%	19,01%
% de participation des autres financeurs / Budget global (une ligne par principaux financeurs publics)	-	-	-

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

VU l'article L5217-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil de la Métropole n°2016/425 du 8 juillet 2016 adoptant la stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur, recherche et innovation,

VU la demande n°2024-00896 en date du 10 juillet 2024,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de l'Université Bordeaux Montaigne à hauteur de 40 000 € pour son programme d'actions 2024-2025 est recevable dans la mesure où celle-ci, par son action participe à l'objectif de la Métropole, dans le contexte particulier d'accueil des réfugiés et demandeurs d'asile, d'une haute qualité d'accueil et d'études en interaction forte avec l'ensemble du territoire métropolitain et les communes.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 40 000 € à l'Université Bordeaux Montaigne pour la mise en œuvre du programme spécifique pour l'enseignement du français langue étrangère aux réfugiés et demandeurs d'asile,

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée déterminant les conditions de règlement de la subvention précitée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice 2024, chapitre 65, article 657382, fonction 23.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : Madame CHOPLIN, Monsieur GARRIGUES, Monsieur GUILLEMIN, Madame LOUNICI, Madame PAVONE, Monsieur PUJOL, Madame TERRAZA

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 septembre 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 OCTOBRE 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 4 OCTOBRE 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Stéphane DELPEYRAT-VINCENT</p>
---	--